

DOMAINE PUBLIC

DP

JAA
1002 Lausanne

28 mars 1996 - n° 1251
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Le premier échec de la nouvelle loi sur le travail

Les Chambres fédérales ont accepté la révision partielle de la Loi sur le travail, à une très faible majorité au Conseil national et dans une ambiance d'affrontement. Les syndicats lancent le référendum avec résolution. Le compromis social n'a pas résisté à l'épreuve.

Tout bon accord est un jeu dosé de concessions réciproques. L'objet de la révision de la Loi sur le travail impliquait au départ un premier pas d'importance des syndicats: accepter la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes. L'abandon de cette protection était vécu comme une régression. Pourquoi renoncer à une conquête du XIX^e siècle alors qu'un siècle de progrès inouïs devrait avoir rendu possible une plus forte libération des travailleurs? Et pourquoi cette insistance sur le travail des femmes? Ne serait-ce pas qu'elles constituent une main-d'œuvre meilleur marché? L'entrée en matière des syndicats était, dans ces conditions, une concession de première grandeur. Le patronat, de surcroît, obtenait un deuxième avantage, moins frappant, mais très substantiel: l'horaire de jour était porté à une amplitude de 17 heures, soit de 6 heures du matin à 23 heures, éventuellement 24. Le travail en deux équipes (2x8) était ainsi libéralisé. Aucune compensation légale n'était prévue pour le travail du soir. Certes les conventions collectives contiennent en général des dispositions qui prennent en compte l'inconvénient, lourd pour la vie sociale, d'une indisponibilité le soir. Après la normalisation, elles seront plus difficiles à défendre.

Les syndicats pouvaient donc espérer que le travail de nuit (23h-7h) ferait lui au moins l'objet d'une compensation légale minimale: 10% en temps. Personne ne peut contester l'effet éprouvant d'un travail à contretemps du rythme solaire et de la vie de la majorité de la population. (On rappellera que M. Blocher l'a fait à la tribune avec cette formule: «les paysans se lèvent à 4 heures, et ils sont en bonne santé!» Les paysans ne tra-

vailent pas la nuit, et même, ils ne se lèvent pas à 4 heures du matin. Mais la formule est révélatrice d'un habillage de libéralisme pur et dur avec des habits folkloriques). La compensation en temps fut d'abord chipotée, la loi ne devant protéger que les travailleurs non couverts par une convention collective. Puis finalement, elle fut purement et simplement biflée. Il n'y eut pas de compromis parce qu'il n'y eut aucune concession. Dans ces conditions, le référendum est totalement légitime. De plus le refus de la droite économique et politique a une signification idéologique: ne pas subir d'entraves syndicales qui tendent à «cartelliser» des avantages salariaux.

La compensation en temps va pourtant dans le bon sens, celui d'une plus grande souplesse des horaires de travail, mais aussi celui de la réduction de la durée de travail: 10%, c'est très peu en comparaison du gain de productivité rendu possible par 3 équipes (3x8), faisant tourner les machines, rentabilisant les locaux 24 heures sur 24. De même il importe de cadrer le recours aux heures supplémentaires. La nouvelle loi en élargit l'emploi; l'entreprise pourra exiger jusqu'à 500 heures de chaque employé au bénéfice d'un horaire de 40 heures. C'est la politique du travail à flux tendus et de limitation des stocks. S'il est admissible de compenser ce surplus de travail par des congés correspondant aux creux des commandes, il est indispensable aussi de marquer des limites pour préserver l'emploi. Une des formules les plus originales qu'explorent des sociétés françaises est celle de l'épargne-temps. Les congés de compensation sont épargnés jusqu'au moment où ils donnent droit à un congé de 3 ou 6 mois. Cette absence longue est suppléée par un chômeur dont on facilite la réinsertion.

Le champ du partenariat est vaste. La droite, malgré les bénéfices engrangés par la nouvelle Loi sur le travail, a poussé à la rupture. On va donc substituer les slogans à la négociation.

AG

Geste gratuit au prix fort

Depuis plusieurs décennies, la question de la traversée de la rade mobilise périodiquement l'agenda politique genevois. Elle polarise tout aussi régulièrement l'opinion publique. Sous quelque angle qu'on les examine, les projets prochainement soumis au suffrage populaire ne convainquent guère.

REPÈRES

Tant le développement des transports publics que la traversée de la rade trouvent leur impulsion politique dans une initiative populaire: l'initiative «Pour des transports publics efficaces» lancée par les organisations de protection de l'environnement et les milieux populaires, et l'initiative «Pour une traversée de la rade» lancée en 1985 par les clubs routiers et les milieux économiques.

Hasard ou ironie de la démocratie, elles ont été mises en votation le même jour, le 12 juin 1988. Elles ont toutes deux été acceptées par le peuple genevois. Tout au plus peut-on souligner que les transports publics avaient alors pris une légère avance:

78% des votants ont approuvé d'emblée une loi (en faveur de laquelle l'initiative avait été retirée) qui a, par exemple, permis la réalisation de la nouvelle ligne de tram 13, alors que la traversée de la rade en restait à la forme du vœu encore à articuler, dont la légitimité était affirmée par 68% des votants.

(jd) A l'origine, la traversée de la rade devait s'inscrire dans le réseau des routes nationales et relier l'autoroute du Léman à la France. Avec la réalisation du contournement du canton par l'ouest, cette fonction de liaison a perdu sa raison d'être. Aujourd'hui le projet représente avant tout un enjeu politique, l'occasion de plébisciter ou de désavouer le gouvernement de l'entente bourgeoise qui en a fait délibérément le point fort de son programme. Pour preuve, la parfaite discipline de vote au Grand Conseil, qui a vu s'affronter la droite et la gauche, alors même que dans chaque camp les opinions ne sont pas si tranchées.

Les conditions ne sont donc guère favorables à un débat factuel: le rapport affectif au site, pour les adversaires, et la nécessité d'un «geste urbanistique majeur» susceptible de tirer Genève de sa déprime, pour les partisans du pont, ne laissent que peu de place à l'argumentation. Pourtant un examen attentif et sans passion montre la fragilité des arguments qui pourraient justifier un tel projet:

- Aucune des deux liaisons prévues n'est indispensable au désengorgement du centre-ville. Les mesures d'accompagnement néces-

saires à la modération de la circulation ne figurent d'ailleurs pas au programme de la votation. Pire, la charge financière de la traversée risque bien de priver le développement décidé des transports publics. Un vote la tête dans le sac (voir article ci-dessous).

- Les deux projets sont posés sur et sous la rade mais leur intégration au réseau routier est repoussée à plus tard; le financement de cette intégration également. Toujours la tête dans le sac.

- Tout axe routier nouveau induit un développement urbanistique. Or aucune réflexion de ce type ne sous-tend le projet de traversée, selon une pratique genevoise constante, qui découple planification du développement et circulation. Encore la tête dans le sac. (voir p. 3, L'urbanisme, mon dernier souci).

Au-delà de la faiblesse des arguments factuels invoqués, la traversée de la rade représente un investissement symbolique en forme de fuite en avant, parfaitement inadéquat aux besoins réels de la collectivité genevoise. En termes d'emplois et de stimulation économique, elle ne remplacera pas une politique qui fait depuis trop longtemps défaut au canton. ■

Un choix inéluctable, hélas

Développement des transports publics et construction de la traversée de la rade: depuis plus de dix ans ces deux projets se trouvent dans un rapport de compétition à fleurets plus ou moins mouchetés (voir en marge). Les deux sont-ils nécessaires et Genève peut-elle se les offrir tous deux?

(jpb) Le discours gouvernemental prétend réaliser l'un et l'autre à la fois par allégeance à la double décision positive du peuple, le 12 juin 1988, et dans un souci de synthèse conciliant si possible tous les intérêts en présence: une réduction importante du trafic automobile est souhaitable et inéluctable, en particulier du point de vue de la pollution de l'air et de la lutte contre le bruit; elle implique un immense développement des transports publics pour répondre néanmoins aux besoins de mobilité individuelle (ligne de métro léger sur l'axe est – ouest Annemasse – CERN et extension du réseau de lignes de tram); la traversée de la rade, si elle n'est nullement indispensable, peut s'insérer harmonieusement dans cette conception en facilitant la réorganisation en cours du plan de circulation qui diffuse, à un niveau encore acceptable, le trafic ainsi réduit (et ses nuisances) le long de l'autoroute de contournement et de la moyenne ceinture, au lieu de le concentrer, à un niveau excessif, au cœur de la ville.

Plus de routes pour moins de voitures: un paradoxe hors de prix

Cette politique trouve son fondement dans le rapport d'un groupe de travail Etat – Ville sur la traversée de la rade présenté par le professeur Philippe Bovy et dans le «plan de mesures» en vue de l'assainissement de l'air, qui ont tous deux été approuvés par le Conseil d'Etat le 27 mars 1991, ainsi que dans la conception globale *Circulation 2000* qui a suivi. Genève était un peu dans la situation de l'automobiliste qui, excédé par l'entrée en vigueur de l'obligation de s'attacher, puis les limitations de vitesse à 50/80/130 km/h et la multiplication des zones 30 km/h en ville, s'achèterait une voiture plus grande et plus puissante pour compenser...

Payer le prix fort pour surmonter les antagonismes est une politique d'un luxe révolu depuis que la crise des finances publiques est apparue. Avec le gouvernement monocoloré qui a évincé Bernard Ziegler et marginalise



Guy-Olivier Segond, on peut d'ailleurs douter que la stratégie fixée en 1991 soit véritablement maintenue même si c'était financièrement possible. Sous son impulsion, la majorité du Grand Conseil se contente de soumettre au peuple deux traversées de bord à bord, sans l'extension qui, sur la rive gauche, est indispensable pour permettre de capter le trafic entrant en ville. Elle a de même refusé de chiffrer et d'inclure les mesures d'accompagnement indispensables pour qu'à cette nouvelle infrastructure corresponde bien une réduction organisée et non une augmentation naturelle du trafic.

Ce qui est sûr, c'est qu'il est possible de réduire le trafic tout en assurant la mobilité

sans traversée de la rade, alors que c'est impossible sans développement des transports publics. L'acceptation de l'un ou l'autre projet en compétition pour la traversée de la rade placerait Genève (ses finances publiques comme ses entreprises) dans une situation très difficile aussi bien en raison du volume et de la concentration des investissements dans le domaine des transports qu'en raison de l'effet, pour le budget de fonctionnement, de l'amortissement, des intérêts et des charges d'exploitation et d'entretien de toutes ces nouvelles infrastructures. Les transports publics en feraient alors immanquablement les frais, et avec eux tout espoir d'une amélioration de la qualité de la vie au travers de la mise en œuvre de *Circulation 2000*. ■

DÉMOCRATIE MATHÉMATIQUE

Deux variantes, trois possibilités: six manières de voter

C'est la première fois que le peuple genevois utilisera la méthode du vote éventuel avec question subsidiaire pour départager une initiative et un contre-projet. Elle a été introduite dans la Constitution fédérale en 1987 et dans la Constitution cantonale en 1992.

(fb) D'ordinaire, le vote porte sur un seul objet présentant deux possibilités; oui ou non. Le débat sur la traversée de la rade est plus complexe puisqu'il offre le choix entre le maintien du statu quo, la moyenne traversée en tunnel ou la grande traversée en pont. Au travers des trois questions qui seront posées (acceptez-vous le tunnel? acceptez-vous le pont? Si tous les deux sont acceptés, lequel préférez-vous?), les six ordres de préférence possibles pourront s'exprimer de la manière la plus claire.

Les partisans de n'importe quelle traversée de la rade et les défenseurs du statu quo (parmi lesquels on trouvera les adversaires de l'augmentation de l'impôt auto) voteront deux fois oui ou deux fois non aux deux premières questions. A la question subsidiaire, il répondront «tunnel» ou «pont» selon leur tempérament, ou ils ne répondront pas si cela leur est vraiment indifférent. Indépendamment de l'aspect esthétique, les

adversaires de la traversée de la rade choisiront le pont s'ils veulent limiter les dégâts, ou le tunnel s'ils sont adeptes de la politique du pire (en faisant le pari que le Tribunal fédéral finira par annuler l'autorisation de construire en raison de l'impact sur l'environnement).

La question subsidiaire ne joue cependant de rôle que si les deux projets sont acceptés. Elle n'en joue pas s'ils sont tous deux refusés, et pas davantage si seul le tunnel, ou seul le pont, obtient davantage de oui que de non. C'est dire que ceux qui entendent s'exprimer de manière nuancée devront le faire au travers des trois questions.

On peut ainsi vouloir une traversée de la rade, mais être viscéralement opposé au projet de pont qui modifierait le paysage de la rade: il faut alors voter oui + non + tunnel. Ou l'on peut vouloir le pont mais refuser la moyenne traversée (tunnel) en raison de son impact négatif sur l'urbanisme et l'environnement: c'est le non + oui + pont. ■

L'urbanisme, mon dernier souci

(*réd*) Nous avons retrouvé dans DP 12 (7 mai 1964) un texte commentant une exposition sur six projets de traversée de la rade déjà organisée par le Département des travaux publics. Comment l'urbanisme exprimant une volonté de développement raisonné cède le pas aux réponses ponctuelles à des problèmes plus pressants. Extraits.

Deux justifications de la traversée

Avant de savoir si la traversée de la rade doit se faire par un pont ou un tunnel, en aval ou en amont, il faudrait être certain de sa nécessité. Cette nécessité, elle résulte, nous dit-on, de deux données. Les comptages de circulation qui montrent la nécessité de dégorger les ponts du centre de la ville pour doter Genève d'une grande ceinture (enquête Biermann).

D'autre part, la traversée telle qu'elle est prévue se justifiera par le développement urbain intensif de la rive gauche dans la région Chêne-Vandœuvres-Cologny. C'est une des idées de

POINT DE VUE

Oui à la ville, oui au pont

(*réd.*) Daniel Marco, animateur du mouvement «500 mètres de ville en plus», voit dans la réalisation d'un pont sur la rade la possibilité de rééquilibrer le développement urbain sur la rive gauche du lac, malgré l'absence de volonté urbanistique des partisans de la traversée.

La traversée de la rade anime le débat public. Le signe est positif dans la mesure où les problèmes liés à l'espace occupent la scène politique, alors que la crise économique focalise exclusivement l'attention sur la question du temps, le temps du travail notamment. Malheureusement, il faut relever la pauvreté de l'argumentation, figée dans des positions partisanses.

Pauvre argumentation

Les promoteurs de la traversée restent empêtrés dans les contradictions. Entichés de modernité, ils ont oublié d'intégrer la traversée dans un projet global pour la ville, projet seul à même de justifier l'enjambement de la rade. Ne leur reste plus dès lors que de maigres raisons liées aux transports, d'abord privés, et au sursaut nécessaire pour sortir Genève de la crise.

En face, les opposants manient un vocabulaire emphatique et un style incantatoire. Le

projet est «intolérable», «destructeur», «catastrophique», «mégalomane». Pour le comité «Sauvons la rade», le pont est un «ouvrage aux dimensions monstrueuses». Cette référence à l'animalité renvoie au conte *La Belle et la Bête* et à ses connotations infantiles. Si les enfants acceptent que la Belle et la Bête se fondent dans un délicieux compromis, qu'en est-il des adultes? La défense de la virginité (de la rade) constitue-t-elle la revanche de l'impuissance (politique)?

«Il est triste de constater que notre dépendance à l'égard de la voiture puisse provoquer de tels égarements», poursuit le comité qui se pose en défenseur de l'environnement contre la société humaine. Peu ou prou adeptes de la croissance zéro, les adversaires de la traversée refusent une Genève de 800 000 habitants. Oubliant que la croissance zéro est déjà réalité

Cette position malthusienne refuse le dé-



base du plan directeur dressé par la Commission d'urbanisme et présenté au public en avril 1963. Or ce développement est-il favorable et sera-t-il réalisable?

Fragilité du plan directeur

Le principe de base ayant servi à l'établissement du plan directeur pour une population de 700 000 habitants est de rétablir l'équilibre du développement de l'agglomération de chaque côté du lac – alors qu'elle a plutôt tendance à s'étendre dans la direction du sud-ouest – d'une façon radio-concentrique. Nous pensons que les arguments soutenant cette hypothèse sont fragiles, à cause de la faiblesse de l'appareil législatif qui devrait permettre d'assurer le développement tel qu'il est prévu par le plan directeur.

A ce sujet, il est bon de rappeler l'une des rares études d'urbanisme entreprises à Genève: «Rapport général de la Commission d'études pour le développement de Genève», 1948, par un groupe mandaté par le Département des travaux publics.

Les prévisions et le plan directeur recommandé par ce rapport sont devenus très rapidement caducs et, vingt-cinq ans après, la réalité est tout autre que ce qu'il avait prévu. Exemples: capacité maximum du canton: 300 000 habitants alors qu'actuellement on parle de 800 000; restructuration des quartiers existants alors qu'on a continué à reconstruire sur les données urbanistiques de 1850; extension de la zone urbaine dans les quartiers de Champel et Malagnou alors que ces quartiers sont toujours des quartiers de villas; création d'une cité satellite à Peney près de la voie fluviale, cité qui

n'existe toujours pas; etc. Et quel est l'urbaniste qui aurait pu prévoir la création de la cité satellite de Meyrin cinq ou dix ans à l'avance?

Divers développements possibles

Le développement radio-concentrique de la ville est une possibilité. Mais il en est d'autres que l'on ne peut écarter a priori. Pourquoi Genève ne se développerait-elle pas uniquement sur la rive gauche du lac, à Cologny et Collonges-Bellerive? Pourquoi ne pourrait-on pas concentrer les nouveaux développements en une cité satellite dans la région de Jussy et de Russin? Pourquoi pas un développement en fuseaux ou en croix ou linéaire dans la région sud-ouest?

En fait, ces problèmes ne sont pas posés parce qu'ils ne sont pas sérieusement étudiés et ils ne sont pas sérieusement étudiés parce que les solutions que l'on trouverait théoriquement ne pourraient pas, il faut bien le dire, être réalisées. Deux chiffres sont significatifs. La commission d'urbanisme a mis environ un an pour établir un plan directeur qui sera valable pour 800 000 habitants, prétendument jusqu'à l'an 2000, plan qui représentera, lorsqu'on passera à l'exécution, un montant global d'investissements dans les constructions d'environ 30 milliards, et l'on a mis un an aussi pour étudier la traversée de la rade qui représente un investissement cent fois plus faible, 140 à 200 millions).

Les études théoriques à grande échelle sont rapidement menées parce qu'on connaît leur fragilité inévitable. Et toute l'attention est concentrée alors sur les problèmes de circulation qui s'imposent comme immédiatement impériaux. ■

(DPN° 12 du 7 mai 1964)

●●●
 veloppement, et lorsque développement il y a, elle s'abstient de le traiter. Lors de son dernier congrès, le parti socialiste genevois n'est pas entré en matière sur la troisième question posée aux citoyennes et aux citoyens: au cas où les deux projets – pont et tunnel – sont acceptés, lequel des deux a votre préférence? On ne choisit pas entre la peste et le choléra.

Mythe passéiste

Partisans et adversaires de la traversée partagent le même refus de la ville, la peur de la ville qui s'alimente au mythe de la ruralité helvétique. Ne pas prendre en compte le développement urbain inévitablement induit par un pont, c'est ignorer la ville. Se cramponner à l'aspect actuel de la rade, paysage urbain créé par la Genève bancaire et touristique du siècle passé et non environnement naturel, c'est cristalliser toutes les peurs à

l'égard de la ville au nom d'une campagne idéalisée.

Refuser de jeter un pont sur le Petit Lac, tout comme s'abstenir d'intégrer le projet dans un plan urbanistique, c'est méconnaître le génie propre de Genève, une ville autour de l'eau, rivière (l'Arve), fleuve (le Rhône), lac, une ville de rives, de ponts, de ports. C'est poursuivre le développement de cette ville dans la cuvette des brumes et des brouillards le long de l'autoroute de contournement. Alors qu'il serait souhaitable de diriger l'extension de l'agglomération vers les pentes douces qui entourent le Petit Lac.

La ville n'est ni une addition d'immeubles reliés par un réseau de transports publics, comme le pense la gauche, ni un jeu de Monopoly comme le souhaite la droite.

Si Paris valait une messe, Genève vaut bien un pont. ■

Daniel Marco

VAUD – FORMATION DES MAÎTRES –

Un projet chewing-gum

Les futures Hautes écoles pédagogiques vont se mettre en place. Premier constat: dans le domaine de la formation des maîtres, contrairement aux HES, il n'y aura pas de HEP romande. 2^e constat: les pressions politiques poussent au plus petit dénominateur commun. Analyse du projet vaudois, en consultation jusqu'à fin avril.

REPÈRES

Thèses relatives à la promotion des Hautes Écoles Pédagogiques, CDIP, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, dossier 24, Berne 1993.

UN TRAIN DE RÉFORMES

La loi en consultation s'inscrit dans la réforme EVM (Ecole vaudoise en mutation), elle est tributaire de la nouvelle Ordonnance sur les maturités (les premières maturités nouvelles seront délivrées en 2003 au plus tard) et tend à jeter les bases d'un système de formation de niveau tertiaire pour les futurs enseignants, que la plupart des pays européens connaissent déjà.

(vb) Le calendrier est serré: un mois et demi de mise en consultation pour l'avant-projet de Loi sur la Haute école pédagogique vaudoise (HEP-VD). On est pressé. Le canton n'avait encore aucune base légale concernant la formation des maîtres! Il aura donc fallu la Loi sur la HEP pour la formaliser, des classes enfantines aux secondaires, et pour pousser à une coordination intercantonale. Les diplômés romands doivent en effet s'inscrire dans un Accord intercantonal de reconnaissance mutuelle. Mais si les diplômés permettront d'enseigner dans les autres cantons, les voies de formation resteront tributaires des traditions pédagogiques et historiques cantonales. Trois cantons proches parviennent pourtant à se concerter sur une HEP commune: Berne, Jura, Neuchâtel (d'ores et déjà Bejune), Fribourg et Valais vont peut-être s'unir. Quant à Genève, le canton le plus près des desseins eurocompatibles, il possède un système de formation extrêmement exigeant, où même les maîtres primaires vont se former à l'Université.

Le métier d'enseignant voit son niveau s'élever partout, c'est là d'ailleurs le constat de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) dont les 24 *Thèses sur les HEP* (voir marge) constituent le canevas de base de ce type de haute école. Les HEP sont en quelque sorte une appellation contrôlée. Il s'agira de regrouper les Centres de formation existants, parfois même on

bricolera, économies budgétaires exigent. Dans le canton de Vaud, si l'on se réfère au système de formation actuelle, on voit que les quelques nouveautés inscrites dans le projet de loi ne font pas une révolution, mais il y a tellement de contraintes! D'ores et déjà les syndicats d'enseignants regroupant la profession des maîtres d'enfantine aux maîtres de gymnase, et qui se plaignent de n'avoir pas été consultés lors de l'élaboration du projet, ne le trouvent pas assez audacieux ou même s'opposent à certaines de ses modalités.

Malléable

Plutôt timoré, effectivement, le texte de loi semble avoir été rédigé pour ne pas heurter les tenants de la tradition, qui attrapent des boutons chaque fois qu'on parle de réformer l'école vaudoise. Echaudés par l'expérience de 1991 (le Grand Conseil refusait d'entrer en matière sur le projet de Loi sur la formation des maîtres), les concepteurs ont dû se dire: on n'est jamais trop prudents. Seul espoir pour ceux qui voulaient aller plus loin, le flou qui émane de l'avant-projet lui permettra d'évoluer, grâce aux règlements d'application.

Les pères de la future loi (directeurs d'établissements de formation et le chef du service de l'enseignement secondaire supérieur/DIP) se défendent d'une absence de regard

visionnaire en s'abritant derrière le couac de 1991. Cette attitude recouvre aussi une défense des positions acquises. Ainsi, alors que le projet initial prévoyait un directeur de la HEP, on y a finalement renoncé. Peur de bousculer les baronnies en place dans le fief de la formation vaudoise.

Esprit scientifique

Les HEP sont de niveau universitaire. Ce qui postule une théorisation des savoir-faire, une immersion dans les acquis des sciences de l'éducation, soit «la dimension spécifique de l'esprit scientifique, avec toute l'ambition liée au terme de Haute Ecole». (CDIP, thèse no. 7). A ce sujet, les synergies avec l'Université sont jugées insuffisantes par les syndicats d'enseignants.

En ce qui concerne le titre d'accession à la HEP, outre la maturité académique, le projet s'achemine vers une autre voie moins exigeante, la future maturité spécialisée vaudoise, option socio-pédagogique, pour les élèves de la voie diplôme (EDD), qui fournit actuellement le 60% des étudiants de l'Ecole normale. Cette option est contestée par ceux qui craignent une formation au rabais, choisie précocement et ne débouchant que sur

l'Ecole normale.

Sur la structure de la formation des maîtres en deux grands centres (voir encadré), les critiques des enseignants se résument ainsi: on risque d'entériner deux voies bien séparées et étanches, créant ainsi deux types de cultures d'école, dans une même HEP, l'une enfantine/primaire d'une part et l'autre 5e/9e d'autre part. Alors que bien des étudiants ne savent pas d'entrée de jeu si l'enseignement primaire ou le secondaire leur conviendra le mieux. La nouvelle loi «bétonne» l'acquis actuel, les barrières entre les brevets primaire et secondaire d'un côté et les maîtres licenciés de l'Université de l'autre, disent les critiques.

Les enseignants craignent que l'on rende la filière primaire plus étanche qu'aujourd'hui, en empêchant les instituteurs d'accéder au secondaire inférieur, auquel ils ont accès aujourd'hui.

En toile de fond: la polarisation entre certains notables de l'éducation vaudoise, accusés en coulisses de véhiculer une image d'Epinal de l'école et les tenants d'une intégration vers l'Université et les sciences de l'éducation. Tout cela ressemble fort à une querelle des Anciens et des Modernes. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Daniel Marco (dm)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Christian Lambelet
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

HEP: ce qu'il y a de neuf

(vb) Un seul brevet pour les maîtres primaires et enfantines, dont la formation passe de 2 à 3 ans; le même centre de formation (avec deux sections, dont une à créer) pour les maîtres secondaires ayant une licence universitaire et les maîtres ayant un brevet (ex Ecole normale + formation complémentaire), ainsi que pour les maîtres de dessin, musique, travaux manuels, éducation physique. Les maîtres secondaires brevetés devraient pouvoir acquérir certaines unités de formation à l'Université. Le Centre de formation et de recherche en enseignement spécialisé, qui forme les maîtres pour les établissements fréquentés par les élèves suivis par l'AI, formera aussi les maîtres des classes de développement (élèves en difficulté psychosociale). Les autres centres de recherche et de perfectionnement existants

sont mieux mis à contribution, en particulier pour la formation continue et certaines formations spécifiques. Les stages dans les classes sont pour leur part plus importants, en fin de formation. Une meilleure connaissance du monde professionnel sera aussi exigée des futurs maîtres, dans les niveaux correspondants.

La future loi prévoit que l'on ancre davantage l'éducation à la santé et la prévention des toxicomanies. Il est en outre intéressant de voir confirmé le rôle de l'école dans la transmission des valeurs communes. On parle de «promouvoir auprès des élèves un comportement sain en incitant chacun à assumer sa responsabilité personnelle et sociale». Les maîtres recevront en outre une formation spéciale pour les aider à mieux intégrer des élèves d'autres cultures, dans les classes d'accueil déjà existantes.

En ce qui concerne la formation continue, un système d'unités capitalisables permet une certaine mobilité professionnelle.

MÉDIAS

Oslobodjenje (Libération), le quotidien indépendant qui a paru durant tout le siège de Sarajevo, est menacé. Le *TagesAnzeiger* a donné les moyens de publier dix numéros et invite ses lecteurs à contribuer au maintien de ce journal. Un numéro de compte de chèques postaux a été indiqué.

La soirée de la Télévision suisse de langue allemande qui a présenté, tard, un film sur une actrice suisse de films pornographi-

ques, avait commencé, à 20 heures, par une émission de variété populaire consacrée aux dialectes alémaniques. Un des présentateurs était Patrick Rohr, dont le dialecte du Haut-Valais choque certains téléspectateurs qui ont de la peine à le comprendre et qui se plaignent. A une question posée par téléphone, c'est précisément le Haut-valaisan qui l'a emporté sur les autres patoisants concurrents. Combien y aurait-il de téléspectateurs si cette émission était présentée, sous-titrée, par la Télévision romande?

L'INVITÉ DE DP

Lettre aux incorrigibles colleurs d'étiquettes

**JEAN-CHRISTIAN
LAMBELET**

Professeur au Département d'économétrie et d'économie politique de l'Université de Lausanne et à l'Institut des Hautes études internationales (HEI) de Genève.

Directeur de l'Institut Créa, Université de Lausanne.

Décidément, le citoyen Rudolf Strahm, conseiller national socialiste bernois et président de l'ASLOCA-Suisse, ne manque pas une occasion de s'en prendre au soussigné, publiquement et nommément. Que ce soit par écrit ou, à diverses reprises, sur les ondes de la TV, deux attaques reviennent régulièrement: «On n'entend que lui en Romandie», et «C'est un tenant de l'ultra-libéralisme». La première me prête beaucoup trop d'importance. La deuxième est l'objet de cet article.

Mais auparavant, d'où cet acharnement peut-il bien venir? Peut-être d'une séance de *hearings* devant la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national qui eut lieu en avril 1994 sur le thème «La révision partielle de la Loi sur l'assurance chômage; points de vue scientifiques».

Invités en tant qu'experts, George Sheldon, de l'Université de Bâle, et moi y présentèrent à peu près la même analyse, à savoir que tout système d'assurance chômage doit chercher à concilier – difficilement – deux objectifs: celui de venir en aide aux sans-emploi et celui de préserver les incitants à retrouver un emploi. Quand nous eûmes terminé nos exposés, MM. Strahm et Bodenmann passèrent à l'attaque. Leur premier argument, si l'on peut dire, fut qu'«en Suisse les professeurs sont trop bien payés», le reste étant plus ou moins à l'avenant. Ecœuré par le niveau de la discussion, et estimant avoir perdu assez de temps, je quittai donc la séance avant la fin.

Soyons fair play

Presque tous les coups sont légalement permis dans le débat public, mais je crois quand même qu'un peu plus de (re)tenue ne nuirait pas à ceux qui se laissent aller à utiliser de pareils arguments. Pas seulement dans mon cas, d'ailleurs: ainsi, M. Bodenmann s'en est pris dernièrement à Walter Wittmann, de l'Université de Fribourg, en évoquant «ce professeur qui vit à Frauenfeld en donnant quatre heures de cours à Fribourg». N'est-il pourtant pas évident que les attaques ad personam ne déshonorent que ceux qui s'y livrent? Et aussi que les étiquettes sont certes indispensables dans les épiceries, mais qu'elles n'ajoutent rien au débat public?

De l'ultra au libéral

Mais venons-en à quelque chose de plus intéressant, à savoir les différences, souvent très profondes, qu'il y a entre le credo ultra-libéral et les positions centristes. Trois exemples suffiront peut-être.

Pour l'ultra-libéralisme, il y a un dogme: les

solutions de marché sont les meilleures, par tout et toujours.

Tout en faisant sienne une présomption générale en faveur des solutions de marché, la position centriste est avant tout pragmatique, les critères étant celui de l'efficacité économique et aussi celui d'une certaine équité. Or, il n'est pas rare que ces critères et en particulier celui de l'efficacité soient mieux remplis par des solutions très éloignées de la solution de marché pure. Ainsi, je suis persuadé à 99,9% que mon collègue à l'UNIL, Th. V. Ungern-Sternberg a raison lorsqu'il affirme qu'à prestations égales les monopoles cantonaux en matière d'assurance incendie, comme par exemple dans le Canton de Vaud, sont meilleur marché que – et donc préférables à – un régime d'assurances privées, comme par exemple à Genève. Non seulement les chiffres vont clairement dans son sens, mais il a de bons arguments économiques à faire valoir: parce qu'ils disposent d'un monopole, les établissements cantonaux sont plus soucieux de prévention; en outre, ils font l'économie de tout ce qui est démarchage et publicité, d'où de plus petits frais généraux.

Charité privée

En matière d'aide aux pauvres et démunis, l'ultra-libéral s'en remettra à la seule charité privée. Le centriste affirmera que cette aide doit venir avant tout de l'Etat, et cela entre autres en raison de l'effet dit du *resquilleur* (*free-rider effect*): imaginons que, dans un pays donné, 100% des citoyen-ne-s acceptent le principe de verser volontairement une fraction de leur revenu aux pauvres et démunis; il y a cependant gros à parier qu'au moment de s'exécuter beaucoup feront défaut parce que «vous comprenez, je suis un peu gêné ce mois-ci, alors - pour une fois, bien sûr - je vais m'en remettre aux autres».

Enfin, les ultra-libéraux ont usé et abusé du théorème dit de Coase pour affirmer que l'intervention de l'Etat n'était pas nécessaire dans le domaine de l'environnement. Ce théorème dit en partie que les externalités environnementales peuvent et doivent être réglées bilatéralement entre pollueurs et pollués, soit devant les tribunaux soit par arrangement volontaire. Tout en admettant que les cas à la Coase existent, les centristes feront valoir que la grande majorité des externalités environnementales sont beaucoup trop diffuses pour pouvoir être réglées bilatéralement et que les corriger exige nécessairement une intervention de l'Etat par le biais d'une politique de l'environnement. ■

La fin d'Acidule

(jg) Radio Acidule, à Lausanne, c'est fini. Résumé de l'histoire de la station: en 1984, socialistes, populistes et syndicats obtiennent, un peu à la surprise générale, une concession pour la seule radio locale de gauche de Suisse. Le début est difficile, les recettes publicitaires surestimées; après quelques mois, la radio licencie ses deux salariés et continue avec des bénévoles. Fin du premier acte.

La seconde époque dura près de dix ans. Acidule utilise plus de cent bénévoles, équilibre ses comptes, devient dans les médias l'équivalent de Carouge ou de Sion en football, une espèce de club formateur dont les meilleurs éléments filent dans les grandes équipes: de Jacot-Descombes à Jean-Marc Richard, on pourrait ainsi dresser une longue liste d'hommes de médias qui sont ainsi sortis d'Acidule. Les grands moments n'ont pas manqué, des duplex du dimanche matin avec la Galice dans les émissions espagnoles aux après-midi électoraux commentés comme des matches de hockey sur glace avec Daniel Brélaz dans le rôle du statisticien!

Rêves de grandeur

Les temps changent, le bénévolat s'essouffle, les anciens sont las, l'ère de l'économie de marché arrive. Acidule devient une société anonyme, la fondatrice, Christiane Jaquet, s'en va.

Le troisième acte débute avec des rêves de grandeur, de changements de locaux et l'arrivée de nouveaux salariés. Cet acte sera presque aussi court que le premier. Les déficits se creusent, tout s'écroule et Acidule remet son sort entre les mains de la Banque cantonale, qui détient une bonne partie du capital à titre fiduciaire. Elle choisit le repreneur, le réseau français Nostalgie, qui acquiert 20% du capital et devient l'exploitant de la station. Le nom Acidule est abandonné, Nostalgie promet que de nombreuses émissions seront réalisées sur place; personne ne les croit, mais ça n'a pas vraiment d'importance. Acta est fabula.

Des leçons sont-elles à tirer de cette aventure? Techniquement, les radios locales ont démarré au bon moment en Suisse avec des matériels nouveaux, pas très cher, qui rendaient acceptables le montant des investissements requis pour l'équipement des studios. Economiquement les radios locales sont peut-être arrivées vingt ans trop tard. Le Conseil fédéral, dans les concessions accordées, a voulu reproduire la structure traditionnelle de la presse écrite: à chaque vallée, à chaque petite ville son journal. En Suisse alémanique, avec l'atout du dialecte face à la DRS, ou dans les régions isolées, cela peut marcher. Au bord du Léman, avec sa vaste conurbation, la concurrence des radios françaises et la SSR, qui joue presque le rôle de radio régionale, il fallait peut-être d'emblée pre-

voir des regroupements, des possibilités de constitution de mini-réseaux.

La concession a confiné chaque radio dans une zone de diffusion sans possibilité d'en sortir. Au fil des ans, des aménagements ont été possibles, des subventions obtenues, mais la philosophie de base a été conservée: chacun chez soi. Résultat: les stations subsistantes se sont commercialisées à outrance, Acidule est morte; au bord du Léman c'est le règne de la radio Macdo: même décor et même nourriture sur toutes les fréquences. ■

C'est le règne
de Radio
Macdo

Oubliés...

(cfp) Qui se souvient de Pierre Coullery, né à Villars-sur-Fontenais en 1819, médecin, député d'extrême-gauche pour quelques mois en 1849 à Berne, arrivé en 1855 à La Chaux-de-Fonds où il est considéré comme le médecin des pauvres? Il meurt en 1903.

Chrétien sans appartenir à une Eglise, il a publié en 1891 un volume de près de 400 pages intitulé *Jésus le Christ et sa vie*. Il l'a dédié au Grütli et à la Fédération des travailleurs. C'est un mélange de méditations (la prière, par exemple) et d'articles documentaires (Calvin, les puritains, les Albigeois). En tout, ce sont trente-et-un textes dont les deux derniers sont intitulés: «Le Royaume de Dieu et sa justice» ainsi que, pour conclure: «Le Socialisme». On peut lire, à la fin, ces phrases: «Le bonheur, c'est la liberté. La liberté c'est la possession des moyens nécessaires à l'exercice de ses droits et à l'accomplissement de ses devoirs. Et le peuple ouvrier ne peut se procurer ces moyens que par les syndicats obligatoires».

Qui lit encore la thèse de licence de Jules Humbert-Droz intitulée *Le Christianisme et le socialisme – leurs oppositions et leurs rapports*? Elle a été présentée et soutenue à l'Université de Neuchâtel et a été imprimée en 1914 par l'Imprimerie coopérative de La Chaux-de-Fonds. C'est une brochure de 168 pages qui n'a pas dû beaucoup plaire à l'époque. On y trouve une introduction, une partie sur les oppositions: Droit-Devoir, Charité-Justice, Socialisme-Religion, par exemple. Une troisième partie comprend, entre autres, «Attitude à l'égard du monde», «Le Travail», «Antialcoolisme», «Féminisme». Citons une partie de la conclusion: «Peut-être le Christ est-il encore dans les églises, je le crois... mais je sais qu'il est dans le socialisme.»

Il sera intéressant de comparer ces textes oubliés avec le mémoire de licence, actuellement en voie de rédaction à Lausanne, sous le titre *Chrétiens et marxistes*.